

- **VILLE de VALOGNES** -

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 27 mars 2012

L'AN DEUX MILLE DOUZE, le VINGT-SEPT du mois de MARS, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, - légalement convoqué - s'est réuni à la Mairie - Salle Henri Cornat, en séance publique, sous la Présidence de **M. COQUELIN, Maire**.

Etaient présents : **M. Jacques COQUELIN, Maire,**
MM. Christian LAMOTTE, Jacky MOUCHEL, Mme Anne-Marie GOLSE, MM. Jean-Marie LOSIO, Sylvain CAILLOT, Mme Odile SANSON, Adjointes au Maire,
MM. Pierre COURSIER, Gérard BRÉBANT, Conseillers Municipaux Délégués,
MM. Lucien LECERF, Alain THOMAS, Mmes Brigitte GRANDGUILLOTTE, Lucie LUCAS, MM. Jean-Louis VALENTIN, Michel BEAUSSARON, Mme Anne-Marie MOUCHEL, MM. Rémi BESSELIÈVRE, Christian LE BRIS, Philippe LETENNEUR, MM. Didier GOUJON et Jean LENOBLE, Conseillers Municipaux,

formant la majorité des Membres en exercice.

Absents excusés : **Mme Patricia THOMAS, Adjointe au Maire (pouvoir à M. THOMAS), Mme Nicole HAMEL, Conseillère Municipale (pouvoir à M. BRÉBANT), Mme Christine GENTELET, Conseillère Municipale (pouvoir à Mme GOLSE), Mme Sylvie BÉCHET, Conseillère Municipale, Mme Jocelyne MANCEAU, Conseillère Municipale, (pouvoir à Mme LUCAS), M. Damien FORTIN, , Conseiller Municipal (pouvoir à M. LOSIO), Mme Ghyslaine LE LANCHON, Conseillère Municipale.**

Absente : **Melle Julie JEAN, Conseillère Municipale**

Mme Brigitte GRANDGUILLOTTE a été élue Secrétaire.

Date de convocation : 20/03/2012
Date d'affichage : 20/03/2012
Nbre de Conseillers en exercice : 29
Nbre de Conseillers présents : 21
Nbre de Conseillers votants : 26

VILLE DE VALOGNES

RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le mardi 27 mars 2012 à 18 heures

COMPTE RENDU DES QUESTIONS SOUMISES A DELIBERATION

1. Enquête publique sur l'exploitation par la Société EURL SABCO d'une carrière sur le territoire des communes de Lieusaint, Flottemanville, Colomby et Hémevez - Avis du Conseil Municipal.

Dans le cadre du projet présenté par l'EURL Société des Sablières du Cotentin (SABCO) sise à Lieusaint, à l'effet d'être autorisée à poursuivre et étendre l'exploitation d'une carrière sur le territoire des communes de Lieusaint, Flottemanville, Colomby et Hémevez, une enquête publique s'est déroulée du 13 février au 17 mars 2012 inclus en mairies desdites communes.

En application des dispositions de l'article 2 de l'arrêté préfectoral, la Ville de Valognes est appelée à donner son avis au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture du registre.

Sur avis de sa Commission Environnement - Cadre de Vie - Urbanisme, consultée le 19 mars 2012, le Conseil Municipal, par 25 voix POUR et 1 voix CONTRE (M. GOUJON), à la majorité des Membres présents ou représentés, **ÉMET UN AVIS FAVORABLE** sur cette demande.

2. Déclassement d'une voie de desserte par l'Etat - Rétrocession avec « soulte ».

Déclassement d'une voie de desserte parallèle à la Route Nationale 13 - approbation du principe de rétrocession et du montant de la « soulte » correspondant aux travaux de remise en état de la voirie.

Par courrier du 6 octobre 2011, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer a transmis, dans le cadre du déclassement des voies de desserte et voies parallèles à la Route Nationale 13, l'estimation des travaux de remise en état des voies sur la commune de Valognes dans l'objectif du transfert du domaine de l'État vers le domaine public communal.

Pour Valognes, ce transfert ne concerne qu'une voie - section n°8, d'une longueur de 690 mètres - se prolongeant sur les communes d'Huberville et de Saint Cyr Bocage.

Afin de permettre le déclassement de cette section dans le domaine communal, l'État se propose de verser à la commune une soulte correspondant au montant des travaux de remise en état estimé à 30 860,00 € HT.

Après examen par sa Commission Environnement – Cadre de Vie - Urbanisme, réunie le 19 mars 2012, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** le principe de rétrocession par l'État à la commune de Valognes de cette voie
- **Et DONNE SON ACCORD** au montant de cette « soulte », correspondant aux travaux de remise en état de cette voirie sous réserve de l'implantation préalable d'une clôture sécurisant l'emprise par rapport à la Route Nationale 13.

3. Participation pour Raccordement à l'Egout – Réforme de la surface de plancher.

Lors de sa séance du 27 juin 2011, le Conseil Municipal a décidé la mise en place, à compter du 1^{er} juillet 2011, sur l'ensemble du territoire communal, de la Participation pour Raccordement à l'Egout. Depuis le 1^{er} mars 2012, la « surface de plancher » remplace la Surface Hors Œuvre Brute (SHOB) et la Surface Hors Œuvre Nette (SHON), selon l'ordonnance n° 2011-1539 du 16 novembre 2011.

Sur avis de sa Commission Environnement – Cadre de Vie – Urbanisme, réunie le 19 mars 2012, le Conseil Municipal, par 22 voix POUR et 4 abstentions (M. BEAUSSARON, Mme MOUCHEL, MM. BESSELIEVRE, LENOBLE), à l'unanimité des suffrages exprimés, **MODIFIE** en conséquence la délibération du 27 juin 2011, relative à la mise en place de la Participation pour Raccordement à l'Egout en remplaçant la Surface Hors d'Œuvre Nette par la « surface de plancher ».

4. Espace d'Activités Economiques d'Armanville - Cession d'une parcelle à la SA ETDE.

Les Représentants de la SA ETDE ayant sollicité l'acquisition d'une parcelle de terrain cadastrée section ZD n° 98, d'une superficie totale de 5.831 m², située sur l'Espace d'Activités d'Armanville, parcelle pour laquelle un bail de location avait été conclu avec cette Société, par délibération du Conseil Municipal du 27 juin 2002,

Sur avis de sa Commission Finances – Développement économique, industriel et commercial – Administration générale, consultée le 20 mars 2012, l'Assemblée communale, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **DONNE SON ACCORD** à la cession de ladite parcelle.

5. Acquisition d'un immeuble rue Binguet.

Depuis 2008, la Municipalité a engagé des négociations pour acquérir l'ensemble immobilier, sis rue Binguet, mis en vente par la Caisse Régionale d'Assurance Maladie, compte tenu de sa situation dans l'îlot municipal. Suite aux pourparlers, le Directeur-Adjoint de la CPAM, par courrier du 15 novembre 2011, a confirmé l'accord de la Caisse pour consentir à la Ville la cession au prix net vendeur de 315.000 €.

Sur avis de sa Commission Environnement - Cadre de vie - Urbanisme consultée le 19 mars 2012, le Conseil Municipal, par 25 voix POUR et 1 abstention (M. GOUJON), à l'unanimité des suffrages exprimés, **DONNE SON ACCORD** à l'acquisition de cet immeuble, étant entendu que, dans l'attente de la réalisation par la Communauté de Communes du Bocage Valognais de la Maison des Services Publics, les locaux actuels continueront d'être utilisés par les Services de la CPAM.

6. Actions en faveur de la jeunesse.

Projet de création d'un Point Information Jeunesse

Par délibération en date du 30 mai 2011, le Conseil Municipal a donné son accord à la passation d'un Contrat Enfance Jeunesse - 2^{ème} génération, parmi lequel figure le projet de création d'un Point Information Jeunesse.

Composante fondamentale de l'autonomie, de la responsabilité, de l'engagement social et de la participation citoyenne, de l'épanouissement personnel, de la lutte contre l'exclusion, de la mobilité des jeunes notamment dans le cadre européen, l'accès à l'information doit être garanti comme un véritable droit pour tous les jeunes, sans aucune discrimination. Le préambule de la charte européenne de l'Information Jeunesse rappelle les fondements de ce droit.

L'Information Jeunesse est une mission de service public, définie et garantie par l'État. Au nom de l'État, le ministère chargé de la Jeunesse et des Sports labellise les structures qui constituent le réseau Information Jeunesse : centres, bureaux, points Information Jeunesse. Il coordonne et soutient leur développement, avec le concours des collectivités territoriales.

Au sein du réseau Information Jeunesse, les PIJ accueillent, écoutent et informent à l'échelon local, les jeunes, les parents et les professionnels en lien avec la jeunesse. Ils ont pour objectif d'aider les jeunes dans leurs recherches d'informations et de documentation dans des domaines aussi variés que l'orientation, les jobs d'été, la santé, le logement...

Sur avis de sa Commission Jeunesse - Vie associative - Temps Libre fixée le 21 mars 2012, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **DECIDE** la création d'un Point Information Jeunesse, conformément au cahier des charges, établi par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, service qui sera mis en place à l'Hôtel-Dieu.

Projet Educatif Local – Approbation du programme d’actions 2012.

Sur proposition du Comité de Pilotage du Projet Educatif Local réuni le 28 février 2012 et sur avis de sa Commission Jeunesse – Temps Libre – Vie associative fixée le 21 mars 2012, le Conseil Municipal, à l’unanimité des Membres présents ou représentés, **APPROUVE** le programme d’actions 2012.

Opération « Ticket Temps Libre » vacances de printemps 2012 – Projet d’un atelier d’écriture Slam.

Sur avis de sa Commission Jeunesse – Temps Libre – Vie associative fixée le 21 mars 2012, l’Assemblée Communale, à l’unanimité des Membres présents ou représentés, **DONNE SON ACCORD** à la passation d’une convention avec l’association « La Sauce aux Arts » pour l’organisation d’un atelier d’écriture SLAM dans le cadre de l’opération Ticket Temps Libre – vacances de printemps 2012, programmé les 18, 19 et 20 avril, le matin pour 12 enfants âgés de 11 à 15 ans, à l’Hôtel-Dieu et l’après-midi pour les membres de l’atelier d’écriture de la Bibliothèque municipale – Coût global : 852 €.

7. Conventions, contrats et avenants.

Sur avis favorable de ses différentes Commissions, le Conseil Municipal, à l’unanimité des Membres présents ou représentés, **DONNE SON ACCORD** à la passation et au renouvellement des conventions, contrats et avenants suivants :

Dossiers examinés par la Commission Culture – Patrimoine le 8 mars 2012 :

- Convention de partenariat avec Manche Tourisme dans le cadre du dispositif Pass-Manche pour la promotion des Musées de Valognes, dispositif permettant au visiteur de pouvoir bénéficier de tarifs préférentiels.
- Saison culturelle 2012 – 2013 par l’Hôtel-Dieu :
 - *Organisation d’une exposition estivale extérieure d’avril à décembre 2012 en centre ville, exposition ayant pour vocation de présenter le thème du Salon du Livre 2012 : « Vicq d’Azir et le siècle des Lumières. Sciences et médecines à travers les âges ».*
 - *Passation de conventions et contrats dans le cadre de l’organisation des Estivales 2012, du Printemps Balkanique et des concerts du premier et du second semestres.*
- Conventions et contrats pour la bibliothèque municipale :
 - *Contrat de prestation avec Monsieur François David, poète, pour ses interventions à la Bibliothèque municipale, le vendredi 23 mars dans le cadre du Printemps des Poètes – coût : 220 € TTC auxquels s’ajoutent les frais de déplacement.*
 - *Contrat de cession de droit d’exploitation d’un spectacle Petite Enfance, avec l’Association Passeurs de Rêves, gérée par la SARL Tohu-Bohu, intitulé « Gri-Gri ou la fabuleuse histoire d’un escargot tout gris » le 3 mai à l’Hôtel-Dieu – coût : 334,67 € TTC auxquels s’ajoutent les frais d’hébergement et de restauration.*

➤ *Prix littéraire 2011/2012 – Prise en charge des frais de déplacement, de restauration et d'hébergement pour la lauréate, Madame Jeanne BENAMEUR – coût : 235,60 €.*

Dossiers examinés par la Commission Environnement – Cadre de vie – Urbanisme le 19 mars 2012 :

- Accessibilité de l'Hôtel de Ville – passation d'un avenant n°1 aux marchés de travaux avec les entreprises suivantes :
 - ✓ SARL LELUAN MAP : 1.049,10 € HT
 - ✓ Groupement Masselin/ETDE : 1.037,04 € HT
 - ✓ Groupement LEC- Neveu Bureau Concept/ LAMOUR : 7.617,52 € HT
- Passation d'un contrat de maintenance avec la Société PORTALP France de Châteaugiron (35410) pour l'entretien annuel de la porte de la bibliothèque municipale :
 - ✓ maintenance préventive : 200 € HT
 - ✓ maintenance dépannage, samedi compris : 408 € HT.
- Modification des conditions d'occupation sur le site du château d'eau de la Victoire pour la Société Orange France – Signature d'un bail jusqu'au 31 décembre 2012.
- RD 2 – aménagement de voirie et réseaux dans le cadre de la construction d'un Centre commercial Intermarché : constitution d'un groupement de commandes entre le Département de la Manche et la Commune de Valognes.

Dossier examiné par la Commission Finances – Développement économique, industriel et commercial – Administration Générale le 20 mars 2012 :

- Police municipale – Verbalisation électronique - Passation d'une convention avec l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions (ANTAI) et acquisition de deux appareils portables auprès de la Société EDICIA de Carquefou – Coût : 3.230,80 € HT, équipement aidé par l'Etat à hauteur de 50 %.

8. Dispositions concernant le Personnel Communal

Sur avis de sa Commission Finances – Développement économique, industriel et commercial – Administration Générale, consultée le 20 mars 2012, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés **AUTORISE** :

- la modification du tableau des emplois communaux,
- le recrutement de personnel saisonnier et de personnel non titulaire, dans les Services Municipaux, pour l'année 2012,
- la revalorisation du montant de la valeur faciale des chèques déjeuner, qui serait portée de 7 € à 8 €, à compter du 1^{er} avril 2012.

9. Attribution à titre exceptionnel de subventions municipales.

Sur avis de sa Commission Finances - Développement économique, industriel et commercial - Administration Générale, consultée le 20 mars 2012, le Conseil Municipal, **DONNE SON ACCORD** à l'attribution, à titre exceptionnel des subventions suivantes :

- La Croix-Rouge Française - Délégation de l'Ouve et Saire pour ses interventions de sensibilisation aux premiers secours auprès des élèves des écoles du Quesnay et de Léopold Delisle : 150 € - A l'unanimité des Membres présents ou représentés ;
- L'Association « Ensemble » pour l'organisation de la 8^{ème} journée des accessibilités pour tous, le 28 avril prochain à St Vaast la Hougue : 380 €. - Par 22 voix POUR et 4 Abstentions (M. BEAUSSARON, Mme MOUCHEL, M. BESSELIEVRE, M. LENOBLE).

10. Révision des tarifs municipaux.

Tableau des
tarifications
affiché dans le
hall

Sur avis de sa Commission Finances - Développement Economique, Industriel et Commercial - Administration Générale réunie le 20 mars 2012, le Conseil Municipal, par 22 voix POUR et 4 voix CONTRE (M. BEAUSSARON, Mme MOUCHEL, M. BESSELIEVRE, M. LENOBLE), à la majorité des Membres présents ou représentés, **DONNE SON ACCORD** à la révision des différentes tarifications municipales et à en **FIXE** la date d'application.

11. Comptes, budgets, fiscalité :

SORTIE de Monsieur Jacques COQUELIN, Maire, POUR LA PRÉSENTATION par Monsieur Christian LAMOTTE, Premier Adjoint, DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DE GESTION 2011 AVEC AFFECTATIONS DES RÉSULTATS

Nombre de Conseillers en exercice :	29
Nombre de Conseillers présents :	20
Nombre de pouvoirs :	5
Nombre de votants :	25

Les différents documents ont été présentés aux Conseillers Municipaux lors de la réunion Commission Finances - Développement Economique, Industriel et Commercial - Administration Générale de la Collectivité du 20 mars en présence de Monsieur BIGANT, Trésorier, Receveur Municipal et Monsieur LAMOTTE propose, sauf observation particulière, d'approuver chacun de ces comptes par un vote à main levée au fur et à mesure de leur présentation.

SERVICE DES POMPES FUNEBRES

Section de fonctionnement :

DEPENSES REALISEES :	3.674,00 €
RECETTES REALISEES :	5.046,50 €

Résultat de clôture :	1.766,18 €
Affectation du résultat 2011 :	- €

VOTE Pour : 25 Contre : - Abstention : -

LOTISSEMENT TOLLEMER

Section de fonctionnement :

DEPENSES REALISEES :	- €
RECETTES REALISEES :	- €

Section d'investissement :

DEPENSES REALISEES :	- €
RECETTES REALISEES :	- €

Résultat de clôture :	2.456,41 €
Affectation du résultat 2011 :	- €

VOTE Pour : 25 Contre : - Abstention : -

LOTISSEMENT LA BOUCHETTERIE

Section de fonctionnement :

DEPENSES REALISEES :	25.871,46 €
RECETTES REALISEES :	25.871,46 €

Section d'investissement :

DEPENSES REALISEES :	25.871,46 €
RECETTES REALISEES :	- €

Résultat de clôture :	20.680,38 €
Affectation du résultat 2011 :	- €

VOTE Pour : 25 Contre : - Abstention : -

ESPACES D'ACTIVITES ECONOMIQUES

Section de fonctionnement :

DEPENSES REALISEES :	967.567,62 €
RECETTES REALISEES :	22.135,10 €

Section d'investissement :

DEPENSES REALISEES :	- €
RECETTES REALISEES :	967.567,62 €

Résultat de clôture :	18.495,15 €
Affectation du résultat 2011 :	- €

VOTE Pour : 25 Contre : - Abstention : -

SERVICE COMMUNAL DE L'EAU

Section d'exploitation :		
DEPENSES REALISEES :		625.690,59 €
RECETTES REALISEES :		677.741,92 €
Section d'investissement :		
DEPENSES REALISEES :		773.290,14 €
RECETTES REALISEES :		891.185,98 €
Résultat de clôture :		343.890,38 €

Affectation du résultat 2011 :

Recettes d'investissement		
(Article 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés)		90.000,00 €
Recettes d'exploitation		
(Article 002 – Excédent reporté)		118.121,32 €

VOTE

- Section d'exploitation avec affectation du résultat :		
Pour : 25	Contre : -	Abstention : -
- Section d'investissement :		
Pour : 25	Contre : -	Abstention : -

SERVICE COMMUNAL DE L'ASSAINISSEMENT

Section d'exploitation :		
DEPENSES REALISEES :		610.605,03 €
RECETTES REALISEES :		682.430,46 €
Section d'investissement :		
DEPENSES REALISEES :		615.935,93 €
RECETTES REALISEES :		886.423,84 €
Résultat de clôture :		544.548,48 €

Affectation du résultat 2011

Recettes d'investissement		
(Article 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés)		160.000,00 €
Recettes d'exploitation		
(Article 002 – Excédent reporté)		172.386,15 €

VOTE

- Section d'exploitation avec affectation du résultat :		
Pour : 25	Contre : -	Abstention : -

Section d'investissement :

DEPENSES :	1.126.385,33 €
RECETTES :	1.126.385,33 €

Tarifs 2012 d'eau et d'assainissement :

Le prix du m³ d'eau facturé jusqu'à 500 m³ de consommation passe de 1,34 € à : **1,36 €**
(soit une augmentation de 0,02 €)

Le prix du m³ d'eau facturé de 501 à 1 000 m³ de consommation passe de 1,02 € à : **1,04 €**
(soit une augmentation de 0,02 €)

Le prix du m³ d'eau facturé au-delà de 1 000 m³ de consommation passe de 0,83 € à : **0,85 €**
(soit une augmentation de 0,02 €)

La redevance d'assainissement passe de 1,07 € à : **1,09 €**
(soit une augmentation de 0,02 €)

La forfait pour la mise de compteur en limite de propriété (dont TVA à 7 %) passe de 130,00 € à : **134,00 €**
(soit une augmentation de 4,00 €)

Le prix des branchements (dont TVA à 7 %) passe :

* Pour l'Eau :

- de 15 ou 20 mm, de 648,00 € à :
 - de 30 ou 40 mm, de 895,00 € à : **669,00 €**
- (soit une augmentation de 21 et 29 €) **924,00 €**

* Pour l'Assainissement, de 864,00 € à : **892,00 €**
(soit une augmentation de 28 €)

VOTE

Section d'exploitation :

Pour : **26** Contre : - Abstention : -

Section d'investissement :

Pour : **26** Contre : - Abstention : -

Tarifs 2012 :

Pour : **25** Contre : - Abstention : 1
(M. GOUJON)

En ce qui concerne le **budget principal de la Ville de Valognes**, Monsieur le Maire propose d'examiner les vues d'ensemble de la section de fonctionnement et le détail des inscriptions proposées en section d'investissement, section présentée par Monsieur LAMOTTE.

DIMINUTION des taux de fiscalité de 0,6 %, en variation proportionnelle

Pour : 21

Contre : 5

Abstention : -

Adoption à la majorité des Membres présents ou représentés, par 21 voix POUR et 5 voix CONTRE (M. BEAUSSARON, Mme MOUCHEL, MM. BESSELIEVRE, LENOBLE et GOUJON).

avec FIXATION des taux

<i>Taxe d'habitation</i>	25,25 %
<i>Taxe foncière bâtie</i>	26,45 %
<i>Taxe foncière non bâtie</i>	67,59 %
<i>Cotisation foncière des entreprises</i>	22,83 %

Pour : 21

Contre : 5

Abstention : -

Adoption à la majorité des Membres présents ou représentés, par 21 voix POUR et 5 voix CONTRE (M. BEAUSSARON, Mme MOUCHEL, MM. BESSELIEVRE, LENOBLE et GOUJON).

Valognes, le 29 mars 2012

LE MAIRE :

Jacques COQUELIN